

Programme Sportif Natation Course

Saison 2023-2024



Comité Départemental de Natation Rhône – Métropole de Lyon

Organisation Sportive

Interclubs Départementaux par équipe Avenirs

Dimanche 03 décembre 2023

Centre Nautique de MORNANT

Interclubs Départementaux par équipes « Avenirs »

Date : 03 décembre 2023

2 Réunions
Bassin de 25m : 6 couloirs

Interclubs par équipes

« Avenirs »

MORNANT

Lieu : Centre Aquatique
Intercommunal de Mornant
276 Av du Pays Mormantais
69440 - Mornant

**Filles 11 ans et - / Garçons 12 ans et -
Filles nées en 2012 et après
Garçons nés en 2011 et après
Equipe de 4 nageurs (es)**

Ouverture des Engagements :

Lundi 20 novembre 2023

Clôture des Engagements :

Mercredi 29 novembre 2023

Tarifs : **30€ par équipe.**

Envoi Serveur : J (dernier jour de
OOcompétition)

Publication Web : J+1

Règlement

Mode de Qualification et Organisation :

Cette compétition est strictement limitée à la participation des nageurs licenciés à la FFN.

Un nageur(e) par 50 m et tous sur le 100 m 4 nages.

Un remplaçant possible sur 1 seule course.

(Il convient à l'entraîneur de vérifier que le nageur est capable de réaliser un 100 m 4 nages lors de la compétition).

Tout nageur doit impérativement participer à deux épreuves individuelles (un 50 et le 100 4 nages) ainsi qu'aux deux relais. Un club peut engager une nouvelle équipe à la seule condition que les précédentes soient complètes. Chaque équipe sera composée de quatre nageurs. Toutes les performances seront prises en compte sur le serveur fédéral, quelle que soit la configuration des équipes, classées ou non. À l'issue de la première épreuve, aucun changement/remplacement de nageur ne pourra être effectué.

Engagements :

A saisir obligatoirement et uniquement sur l'application Extranat avant le **mercredi 29/11/2023 minuit.**

Le règlement financier des engagements sera fait par le **Comité trimestriellement.**

Forfaits :

Il est précisé qu'un forfait dans une épreuve n'entraîne plus un forfait général pour les autres épreuves de la même réunion.

Pénalités :

- Forfait non déclaré : 15 euros par forfait.
- Dépassement du temps limite d'engagement : 15 euros par course.
- Absence ou insuffisance d'officiel(s) : 60 euros par officiel(s) et par réunion.

Les Pénalités sont à régler à réception de la facture du **Comité trimestriellement**.

Réclamation

Toute réclamation devra être faite **par écrit au juge arbitre** de la réunion **par le représentant officiel du club** dans la 1/2 heure qui suit l'incident. Un jury d'appel est mis en place à chaque compétition. Tout club peut faire appel auprès de ce jury pour un repêchage éventuel par suite d'une décision prise par le juge arbitre de la réunion.

Adresse courrier et Mails :

- Comité Départemental de Natation du Rhône – Métropole de Lyon
- Espace des Sports - 28 rue Julien – 69003 LYON
- Mails : comiterhonenatation.adm@gmail.com – comiterhonenatation69@gmail.com

Tenues des Officiels et des Entraîneurs

Les officiels et les entraîneurs devront se présenter au bord des bassins dans une tenue sportive correspondant aux fonctions qu'ils exercent : survêtement, short, tee-shirt et chaussures de plage.

Lors des Championnats Interclubs TC et Championnat Individuel du Rhône le repas du midi sera pris en charge par le Comité du Jury de Tête nommé de la compétition.

Public

Les plages ne sont accessibles qu'en maillot de bain, short, tee-shirt, sandalettes de piscine (tenue de sport). Pour l'ensemble de nos compétitions, seuls les nageuses, nageurs, entraîneurs et officiels sont admis au bassin.

Officiels :

1 officiel pour 1 équipe engagée

Si plus de **5 équipes sont engagées**, un maximum de **5 officiels par club** sera comptabilisé.

Récompenses : Récompense aux trois premières équipes. Pour recevoir leur médaille les nageurs doivent être présents à la cérémonie protocolaire.

Restauration : **le CNPM vous propose de réserver votre repas pour cet Interclub :**

Obligatoire avant le 24 novembre :

<https://www.helloasso.com/associations/cnpm/boutiques/repas-interclub-avenir-du-3-decembre-2023>

SAISON 2023 du 1er janvier au 31 décembre 2023

DAMES		CATEGORIES	MESSIEURS	
2012 et après	11 ans et moins	AVENIRS	2011 et après	12 ans et moins
2011	12 ans	BENJAMINS 1	2010	13 ans
2010	13 ans	BENJAMINS 2	2009	14 ans
2009	14 ans	JUNIORS 1	2008	15 ans
2008	15 ans	JUNIORS 2	2007	16 ans
2007	16 ans	JUNIORS 3	2006	17 ans
2006	17 ans	JUNIORS 4	2005	18 ans
2005 et avant	18 ans et plus	SENIORS	2004 et avant	19 ans et plus

Programme Interclubs départementaux Avenirs

Dimanche Matin	
Ouverture des portes : 08h00 - Début de la réunion : 09h30	
4 x 50 m NL dames	
4 x 50 m NL messieurs	
50 m papillon dames	
50 m papillon messieurs	
50 m dos dames	
50 m dos messieurs	
100 m 4 nages dames	
Dimanche Après midi	
Ouverture des portes ; 13h30 – Début de réunion : 14h30	
100 m 4 nages messieurs	
50 m brasse dames	
50 m brasse messieurs	
50 m NL dames	
50 m NL messieurs	
4 x 50 m 4 nages dames	
4 x 50 m 4 nages messieurs	